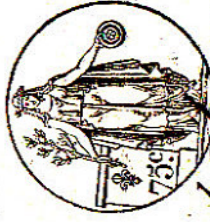
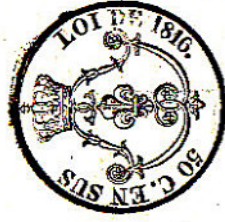


21 November 1891



testament
Monsieur Jean Pierre
Delafaye



ou

par la grace de Dieu, Roi de France, et de Navarre
à tous présents et avenir salut, faisons savoir
que

André Delafaye

Prêtre à la cure de Bellaygues, notaire royal à la
Préfecture de Chéry, anciennement de Séverac,
Département du Cabardès, françaisque

Compromis

Monsieur Jean Pierre Delafaye, majeur en
noblesse, Chevalier de l'ordre royal et militaire de
Saint Louis, demeurant au Cabardès, dans le
maître de Corps, marié, tout à fait libre et
muni, jurement et entendement ainsi qu'il est
apparu au notaire et aux quatre témoins, lequel
dénomme et a ce caprice appelé, lequel
à requête de mesdits son testament et acte de
dernière volonté qu'il nous a dicté en présence
de nous et que nous avons écrit de notre main
tel qu'il nous a été dicté par le testateur ainsi
qu'il suit Je donne et lègue par le présent

mon testament et acte de dernière Volonté
Abandonne messe de la Boucherie
à mondit ma. Louis Dubouard à Orléans
mes biens meubles et immeubles
Je rey, mon héritier, mon poulain de la Boucherie et
ma montre

2^o A Marie-Jeanne, femme de Charles
Crey, mon gendre de tout et mon héritier
3^o A Jacques Lohier, sans mes
gilet de couleur avec mes deux Chaparrants,
4^o Elle sera le partage entre ma
Frey, de la maison et Jacques Lohier de
septième Dames habitant

Je désire bien que mes fortunes
repandent de mes intentions pour accompagner
mes domestiques et qui attachent à nous, des
souds et attention, qu'ils nous ont rendus, mais
et des services qu'ils nous ont rendus, mais
les circonstances me voyant laide' auant
bien, je ne puis que les remercie de leur bon
souds me permettant les recommandes autrement

Je les recommande tous à ma soeur,
et la prie de faire pour eux, selon les desirs
de son Coeur et de se mouvoir toujours
bien faitrice, C'est pour moi. Chose de

agréable. Telles sont mes intentions et desirs.

Voluntas

lecture faite par nous. Et Madame Du
pasent son testament et acte de dernière Volonté
en dit Louis testament en présence des temours
et a déclaré qu'il contesait bien ses intentions
et dernières Volontés qu'il désirait après lui de
plene et entiere execution. Tout acte

Par nous et ordonnons a tous huyent
des Requies de mettre ces présentes a execution
a tous Commandans et officiers de la force
publique y faite avec forte besquid en
seront également requis, avec procureurs
generaux près nos Cours et ambassadeurs de
Noy de tenir la main au foi de nos

avons fait scelle ces présentes, dont la minute
fut faite et posée en la Communice de Poitiers
Madame de Madame de la Rochelle du produit
le vingt et un Decembre mil huit Cent vingt
et un en présence des sieurs Pierre Auguste
hebert, substitut, car Louis du moult de la Rochelle

Monsieur Auguste Delort baron de Deguerre
Poquandry, aussi baron de Deguerre
en la Communice de Poitiers le vingt et un
avec le testament et le subre signe approuvé
lecture recitée a la minute. Auquel est cont

Enregistre a honneur sebas pour le huit
Cent vingt deux le 14. C. 2. refu. Enq. pour et
Cinquante Confines de deance de ghes Honoray

M. de
M. de

Madame de
Madame de

M. de

M. de

M. de



M. de